



Le 2 avril 2019 Qu'arrive-t-il ?

Nous y sommes presque... La nouvelle structure salariale qui fut imposée au règlement de la convention collective des salaires 2015-2020 sera mise en œuvre à compter du 2 avril prochain.

Le 1^{er} avril, tout le personnel recevra un montant forfaitaire de 250\$ réparti sur l'ensemble de la période de paie, résultant de l'entente négociée pour la convention collective des salaires 2015-2020.

Le 2 avril, une nouvelle structure salariale apportera des modifications importantes aux échelles salariales. Il est important de spécifier qu'il ne s'agit pas d'une augmentation salariale mais d'un exercice de relativité salariale.

Par ailleurs, vous remarquerez aussi une différence sur votre talon de paie puisqu'à compter du 2 avril, le salaire annuel du personnel professionnel sera converti en taux horaire. Afin de vérifier la correspondance avec votre échelon, vous devrez multiplier votre taux horaire brut par 1826,30 (260,9 jours x 7 heures). De notre côté, nous sommes à vérifier si tout est conforme à l'entente à ce niveau.

Encore plus d'informations dans la présente Infolettre.

Jean Martineau, président



Syndicat du personnel professionnel de l'Éducation
du Coeur et du Centre-du-Québec (CSQ)

INFOLETTRE

Volume 3 / Numéro 3

NOUVELLE STRUCTURE SALARIALE LE 2 AVRIL 2019

Depuis un an, toutes nos *Infolettres* ont porté des informations concernant l'application de la nouvelle structure salariale le 2 avril 2019. Plusieurs personnes s'inquiétaient de subir une diminution de salaire. Nous les avons rassurées, **personne ne subira de diminution salariale**. En appui, voici un [document](#) que nous avons préparé pour vous permettre d'avoir une meilleure compréhension de cette nouvelle disposition.

Plusieurs personnes ont aussi demandé à comprendre l'origine de cette nouvelle structure. Vous pouvez obtenir toute cette information sur le lien suivant : [Mieux comprendre et pourquoi convenir de la nouvelle structure salariale](#)

PSYCHOLOGUES... Prévoyez [l'effet de la nouvelle structure](#) sur la prime en éducation et en santé.

CARTE DE MEMBRE ET PRIVILÈGE CSQ

Plusieurs personnes nous ont demandé la [liste des ententes négociées](#) en CSQ pour ses membres (Location automobile, Train, Hôtels, Téléphonie).

NÉGOCIATIONS 2020 – DEUXIÈME CONSULTATION

Une première séance de consultation s'est tenue le 22 octobre dernier en vue d'échanger sur les principaux enjeux à retenir lors de la prochaine ronde de négociations 2020. La consultation a été complétée dans toutes les régions du Québec et les résultats ont permis de dégager les sujets d'une deuxième consultation qui mènera ensuite à l'élaboration de notre cahier de demandes pour le renouvellement de notre convention collective qui se termine le 31 mars 2020.

Vous avez déjà reçu [le lien de la consultation électronique](#) par courriel. Si ce n'est pas déjà fait, ne manquez pas l'occasion d'exprimer vos priorités au regard de la prochaine négociation en complétant la consultation. Vous devez le faire au plus tard le 7 avril prochain.

Prenez note que vous pouvez commencer le sondage et le reprendre plus tard afin de le compléter, mais uniquement à la condition d'utiliser le même ordinateur.

Nous contacter :

SPPECCQ-CSQ

Bureau administratif
2057 Ave des Coopérants
C.P. 1414

Trois-Rivières, G9A 5L2

Tél. : 819.693.1442

Télé : 819.693.3790

syndicat@sppeccq.org

www.sppeccq.org

LE BUREAU EXÉCUTIF :

Jean Martineau

Président

819.693.1442

syndicat@sppeccq.org

Olivier Patoine

Vice-président

Délégué, unité des Chênes

819.461.8245

deschenes@sppeccq.org

Patricia Bernier

Vice-présidente

Déléguée, unité Chemin-du-Roy

819.266.9734

cheminduroy@sppeccq.org

Alexandra Vallières

Vice-présidente

Déléguée, unité de l'Énergie

819.692.8256

energie@sppeccq.org

Geneviève Paquet

Vice-présidente

Déléguée, unité des Bois-Francs

819.352.3152

boisfrancs@sppeccq.org

Daniel Allard

Vice-président

Délégué, unité de la Riveraine

819.609.4473

riveraine@sppeccq.org

LE SECRÉTARIAT

Marjolaine Bernier

Secrétaire de gestion

819.693.1442

MODIFICATIONS AU RREGOP LE 1^{ER} JUILLET 2019

Comme nous l'avons déjà expliqué, le critère de 60 ans d'âge pour obtenir une rente de retraite sans pénalité se termine le 30 juin 2019. À compter du 1^{er} juillet 2019, deux nouveaux critères entrent en vigueur :

- À 60 ans, avoir 30 ans de service d'admissibilité
- Avoir 61 ans

Prochaine modification le 1^{er} juillet 2020 où la pénalité pour une retraite anticipée passera de 4% par année (0,333% par mois) à 6% par année (0,5% par mois) d'anticipation.

UN RÉGIME D'ASSURANCE MÉDICAMENTS PUBLIC ET UNIVERSEL – LA PIÈCE MANQUANTE

Ce n'est pas un secret pour personne : au Québec, les médicaments sont chers, très chers. Et ils le sont même davantage pour les personnes obligées d'adhérer à un régime d'assurance médicaments privé comme le nôtre. Prenez connaissance du [dossier de présentation](#) et des actions proposées au cours des prochains mois.

LÉGALISATION DU CANNABIS – IMPACTS EN MILIEU DE TRAVAIL

Depuis le 17 octobre 2018, l'usage du cannabis à des fins récréatives au Canada est légal. Le Canada est le 2^e pays au monde à légaliser le cannabis à des fins récréatives. La légalisation suscite bien des questions sur les impacts possibles en milieu de travail. Or, cette loi ne veut pas dire pour autant que la possession de cannabis et sa consommation pendant les heures de travail seront permises.

Pour votre information, prenez connaissance d'une [petite synthèse](#) sur les obligations de l'employeur et du personnel.

DES NOUVELLES DE LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION (FPPE)

Votre syndicat est affilié à la FPPE et participe à toutes ses instances décisionnelles. La FPPE est l'agent négociateur à la table de négociation sectorielle pour le renouvellement de votre convention collective (P1) et est le vis-à-vis des représentants des commissions scolaires. Vous pouvez consulter [LA PASSERELLE](#) qui fait le point sur les dernières représentations politiques et des actions constantes pour la promotion des services professionnels au niveau national.

Outre la préparation à la négociation de la convention collective, la FPPE sera en Congrès à la fin du mois de mai 2019. C'est plus de 250 professionnelles et professionnels qui agiront à titre de personnes déléguées pour chacun des 19 syndicats affiliés. La délégation du SPPECCQ(CSQ) est de 20 personnes

provenant de nos cinq unités. C'est en Congrès que les personnes déléguées décideront des orientations à prendre en FPPE pour les trois prochaines années. Les délégations sont déjà au travail.

DES NOUVELLES DE LA CENTRALE DE SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ)

Votre syndicat est membre de la CSQ et participe à toutes ses instances décisionnelles. La CSQ est l'agent négociateur à la table de négociation centrale pour le renouvellement de vos conditions salariales, du régime de retraite et d'assurance collective et est le vis-à-vis des représentants du Conseil du trésor.

La Centrale prépare la prochaine ronde de négociations nationale depuis l'automne 2018. Celle-ci implique un important processus de coordination. Pensons, notamment, à notre stratégie de mobilisation et de communication.

Les équipes de négociation et des communications de même que nos instances politiques se sont déjà réunies à de nombreuses reprises. Les orientations générales de la prochaine ronde se précisent et un plan d'action sera adopté en avril 2019.

Rappelons qu'à la CSQ, la négociation du secteur public touche près de 130 000 membres. Elle vise 7 fédérations et près de 150 syndicats.

Suivez la CSQ avec l'édition électronique du [Magazine CSQ](#). Vous pourrez prendre connaissance de ces orientations sur différents sujets relatifs aux conditions de travail dans le secteur public.

CONSULTATION EN LIEN AVEC L'APPEL D'OFFRES EN ASSURANCES COLLECTIVES (CSQ)

À la mi-février nous vous avons transmis l'invitation à la consultation en vue d'élaborer un cahier d'appel d'offres pour notre régime d'assurances collectives. Si ce n'est pas déjà fait, il est encore temps d'exprimer vos préférences sur différentes options de couvertures en assurance vie, maladie et dentaire.

Nous vous transmettons à nouveau le lien menant à l'invitation de l'équipe de la Centrale; vous devez compter un minimum de 15 minutes pour compléter le sondage : [Assurance collective - Consultation Web](#)

NOUVEAUX MEMBRES

Prenez le temps de visiter notre site Web. L'onglet «[Nouveaux membres](#)» a été conçu spécialement pour vous familiariser avec vos nouvelles conditions de travail. Vous y trouverez les incontournables de la convention collective ainsi que de nombreuses réponses aux questions qui nous sont le plus fréquemment posées. Suivez-nous également sur [Facebook](#).



1^{ER} AVRIL

Vous êtes professionnelle ou professionnel régulier temps plein et vous aimeriez changer d'affectation ? Vous devez manifester votre intérêt à la commission scolaire avant le 1^{er} avril de chaque année. Contactez la [personne déléguée](#) de votre unité afin de connaître les modalités qui s'appliquent.



CHOIX DE VACANCES

La période habituelle de vacances se situe entre le 1^{er} juillet et le 31 août et, le cas échéant, durant la semaine de relâche. Le personnel professionnel soumet par écrit son projet de vacances. Les dates de vacances de la professionnelle ou du professionnel sont approuvées par la commission. Cette dernière peut refuser un projet de vacances lorsque les exigences du service le justifient. Dans ce cas, la professionnelle ou le professionnel soumet un nouveau projet de vacances. (7-7.00)



RÉFÉRENTIEL EHDA

Pour votre information, voici [le Référentiel élèves à risques et HDAA](#), conçu pour le personnel enseignant.

DES PROTECTIONS D'ASSURANCE TRÈS AVANTAGEUSES (AUTO, HABITATION ET ENTREPRISE)

Parce que vous êtes membres d'un syndicat CSQ, vous avez droit de bénéficier des protections RésAut négociées exclusivement pour la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Demandez une soumission en ligne et commencez à économiser :

